Communication Presse sur la mission CNAV du 16 au 18 juillet 2015

Suite à leur venue à Mayotte pour signer le CPG retraite (contrat pluriannuel de gestion) du 16 au 18 juillet dernier, le Directeur national de la Cnav (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) M. **Pierre MAYEUR** et son Directeur National de l'Action Sociale, M. **Antonin Blanckaert** reviennent sur leur visite à Mayotte le mois dernier en répondant à quelques questions.

Interview de M. Pierre MAYEUR

Pierre MAYEUR, *Directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)*

Question 1 : La CSSM et la CNAV viennent de signer un CPG pour la période 2014-2017. Quels en sont les principaux engagements réciproques ?

Pierre MAYEUR : « Le contrat signé le 18 juillet entre la CNAV et la CSSM résume les progrès que va réaliser le service public de la retraite à Mayotte dans les trois années à venir.Il comprend trois engagements forts de la CSSM :

1. **l'amélioration de la relation client, en développant une relation de service d'accès aux droits retraite, particulièrement pour une meilleure connaissance de l'ASPA, et le lancement progressif d'une offre de conseil aux assurés et aux entreprises ;**

2. **l'exigence de la qualité de la liquidation, de la carrière et de l'identification des assurés dans une dimension inter régimes ;**

3. **le développement d'une politique de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés, à travers les dispositifs de l'action sociale vieillesse, adaptée au contexte mahorais.**

De son côté, la CNAV - et mon déplacement en est l'un des symboles - s'engage à accompagner la CSSM dans sa démarche de progrès, par exemple pour développer les services en ligne ou en utilisant davantage les outils informatiques nationaux. Nous serons attentifs à ce que la caisse d'appui, la CARSAT Sud Est, approfondisse encore davantage son rôle. Enfin, nous serons aux côtés de la Caisse, avec les autres caisses nationales, tout au long de son projet immobilier, qui doit être compris également comme un projet de management. »

Question 2 : Comment la CNAV envisage d'accompagner la CSSM pour faire face à l'augmentation importante du nombre de retraités que va connaître Mayotte dans les 20 prochaines années?

Pierre MAYEUR : « Là aussi, j'ai souhaité adresser un signe avec ma venue à Mayotte en compagnie d'Antonin Blanckaert, directeur national de l'action sociale à la Cnav. **L'augmentation du nombre de retraités** va être effectivement importante dans les 20 prochaines années. Et c'est maintenant qu'il convient de préparer et d'anticiper cette évolution importante. La diffusion **d'informations "grand public"**, adaptées au contexte mahorais et la mise en œuvre **d'actions collectives de prévention** sont ainsi prévues par le CPG. Enfin, la **politique du logement et de l'habitat** pour les personnes âgées sera un enjeu central dans les toutes prochaines années. Le manque de structures et d'équipements sociaux à Mayotte nécessitera pour l'ensemble des acteurs d'être innovants. Je souhaite que la CSSM joue son rôle. »

Question 3 : La CSSM est une caisse multi branches. Pour vous est-ce une force ou une faiblesse ?

Pierre MAYEUR : « C'est une force. Je crois profondément dans le **modèle "sécurité sociale outre-mer",** avec des caisses qui rassemblent plusieurs branches, voire plusieurs régimes. L'assuré ne se préoccupe pas des branches et des tuyaux : il souhaite des services efficaces et performants. Le rattachement de la branche famille à la CSSM est l'occasion de faire vivre des synergies en matière d'action sociale. C'est pour le coup un nouveau modèle à inventer, faisant de **la CSSM -dans le réseau des caisses du régime général- une caisse innovante.** Une caisse à part et une caisse à part entière au sein de la sécurité sociale : c'est l'expression que je retiens de mon déplacement ici. »

Interview de M. Antonin BLANCKAERT

Antonin Blanckaert, *Directeur National de l'Action Sociale au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)*

Question 1 : Avec le rattachement de la branche Famille depuis le 01/01/15, la CSSM a l'ambition de proposer aux Mahorais une action sociale globale. Quelle est la vision de la Direction Nationale de l'Action Sociale quant à cet objectif ?

Antonin BLANCKAERT : « La Cnav s'est engagée résolument dans une **coopération interrégimes et inter-branches** sur l'ensemble de ses champs d'activité. L'action sociale est tout particulièrement concernée, les coopérations avec la Cnamts (Caisse nationale d'assurance maladie) ayant fait l'objet d'une formalisation partagée à travers le plan proximité autonomie de l'avancée en âge adopté en novembre 2014. De même, les coopérations avec la branche Famille se développent sur le territoire. Le modèle intégré sécurité sociale de la CSSM ouvre de ce point de vue des perspectives d'approche globale des questions d'action sociale particulièrement prometteuses et qui pourront permettre d'enrichir les réflexions nationales, voire de servir de laboratoire à des rapprochements plus forts entre les branches. A travers leur action sociale respective, les différentes branches de la sécurité sociale poursuivent le même objectif, **contribuer au développement social local, accompagner les publics fragiles et favoriser la dimension intergénérationnelle de nos actions.** La Direction nationale de l'action sociale de la Cnav voit donc cette **volonté de la CSSM de développer une action sociale globale comme extrêmement prometteuse et cohérente avec les besoins présents et à venir des populations et des territoires.** »

Question 2 : Quelle forme peut prendre le soutien de la caisse nationale à la politique locale d'action sociale ?

Antonin BLANCKAERT : « La Cnav a pour vocation d'accompagner son réseau et de soutenir le développement des politiques locales d'action sociale face aux défis du vieillissement démographique. Dans les 20 ans à venir, la population retraitée de Mayotte sera multipliée par 10. Ces évolutions nécessitent de penser dès à présent l'adaptation de la société mahoraise au vieillissement, que ce soit dans ses composantes sociales, environnementales ou sanitaires. Face à ces défis, le soutien de la caisse nationale se veut multiforme : **accompagnement des équipes à l'utilisation des outils et dispositifs nationaux, soutien financier et technique à l'émergence de projets d'envergure, contribution à la sensibilisation des pouvoirs publics aux enjeux spécifiques du vieillissement à Mayotte, implication des équipes nationales et de leurs partenaires dans l'émergence d'une culture de la prévention de la perte d'autonomie**. »

Question 3 : Sur un territoire aussi spécifique que Mayotte dans un contexte de bouleversement socio-culturel important (isolement de plus en plus important des personnes âgées suite aux changements de la société), quelle est votre vision du rôle de l'action sociale de la branche vieillesse à Mayotte ?

Antonin BLANCKAERT : « L'action sociale de la branche vieillesse constitue un levier puissant **pour accompagner les évolutions sociales, démographiques et économiques que connaît le territoire de Mayotte**. Elle doit contribuer à faire émerger des solutions adaptées aux réalités territoriales et à générer un effet multiplicateur dans la **mobilisation des partenaires de la CSSM**. Face aux défis du vieillissement, elle doit permettre **d'anticiper le choc démographique à venir** tout en s'efforçant de contribuer à accompagner les territoires et les situations sociales les plus difficiles. »